



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité et gaz

Question écrite n° 4802

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le nécessaire maintien des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz, pratiqués par la France depuis 1946. Malgré les directives opposées à cette pratique issue de l'Union européenne, il lui demande quelle sera la position de l'État français pour les années à venir sachant que les prix des énergies vont peser de plus en plus dans le budget des consommateurs.

Texte de la réponse

Le Gouvernement souhaite le maintien des tarifs réglementés, comme il a pu le rappeler à de nombreuses reprises, notamment, le 1er octobre dernier, lors de l'examen au Sénat d'une proposition de loi du sénateur Poniatoski sur les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz. Depuis le début de l'ouverture des marchés, le Gouvernement a réaffirmé de manière constante sa volonté de maintenir des tarifs à côté du développement d'un marché offrant aux consommateurs des offres concurrentielles accompagnées de nouveaux services, et considéré qu'ils étaient compatibles avec nos engagements communautaires.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4802

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5614

Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6724